Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF **Staatssekretariat für Wirtschaft SECO**



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. **Débitrice: MARKSMAN SARL**, Chemin de la Dauphine 5, 1291 Communny

2. Date du prononcé de dissolution: 19.04.2018

3. Suspension de faillite: 04.05.2018

4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 04.06.2018

5. Avance de frais: CHF 4'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. Remarques: But : La société a pour but la prestation de conseils dans le domaine des affaires et de la gestion opérationnelle, notamment pour les entreprises spécialisées dans la fabrication et l'investissement, à l'exception de toute opération prohibée par la Loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger

Office des faillites de l'arrondissement de La Côte 1260 Nyon 1

04238231